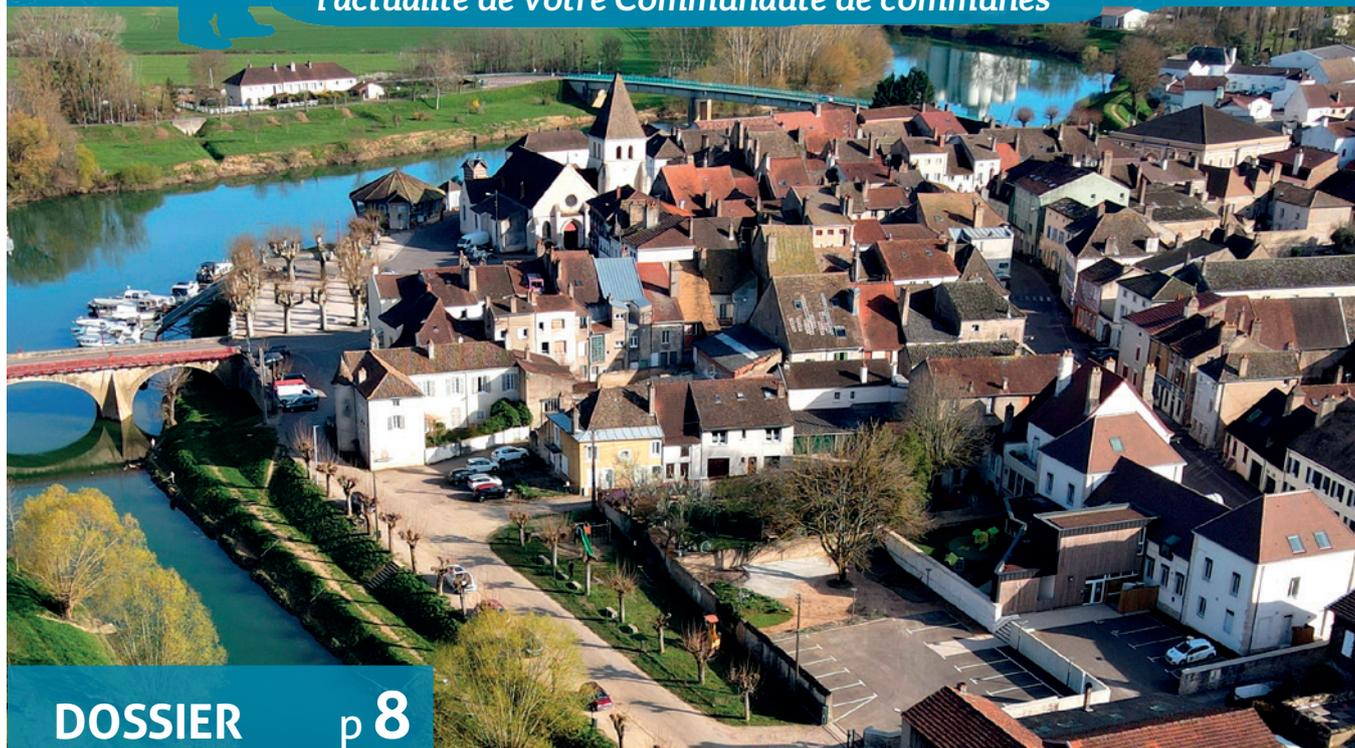


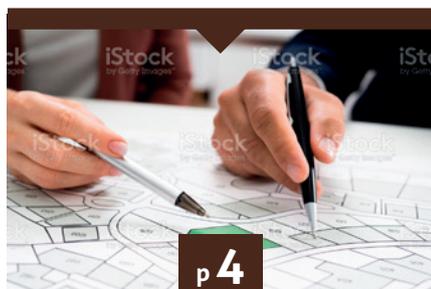
SAÔNE DOUBS BRESSE

l'actualité de votre Communauté de communes



DOSSIER p 8

Petites Villes de Demain *un programme d'actions pour dynamiser le territoire*



p 4

UN PROJET D'AMÉNAGEMENT
POUR UN DÉVELOPPEMENT
DURABLE DU TERRITOIRE



p 5

FAVORISER ET ORGANISER
L'IMPLANTATION DES ACTIVITÉS
ÉCONOMIQUES



p 6

ÉVÉNEMENTS ET ANIMATIONS
AU PROGRAMME CET ÉTÉ



Directrice de publication : Brigitte Béal, présidente de la Communauté de communes Saône Doubs Bresse

Comité de rédaction : Brigitte Béal, Alain Legros, Maryse Colas, Jean-Michel Le Mehec, Laurent Morère, Quentin Marty-Quinternet

Rédaction, création et mise en page : Narrativ / Nicolas Bezin - 03 58 93 27 92 / Impression : S2e Impressions

Crédits photo : ©Saône Doubs Bresse, ©iStock photos, ©Jean-Claude Menand, ©Rozenn Krebel, ©Emilie Pichon, ©Yvan Mariel, ©Innoveo, ©Jacques Goubin

Chères lectrices et chers lecteurs,

Développer et dynamiser le territoire de Saône Doubs Bresse sont deux axes majeurs de l'action de la Communauté de communes.

DÉVELOPPER, c'est définir une stratégie d'aménagement du territoire pour les années à venir tout en préservant les espaces naturels. C'est aussi favoriser et organiser l'implantation des activités économiques. Pour répondre à ces enjeux, les élus communautaires ont fixé les grandes orientations en matière d'aménagement et de développement durables dans le cadre de l'élaboration du Plan Local d'Urbanisme intercommunal (PLUi).

DYNAMISER, c'est inscrire pleinement les actions de la Communauté de communes dans un programme tel que « Petite Ville de Demain », véritable outil au service de l'attractivité d'un territoire. C'est également faire évoluer les services en faveur des familles. Ou encore proposer des événements qui permettent aux habitants de Saône Doubs Bresse et d'ailleurs de profiter du cadre de vie que nous offre notre territoire.

Dans cette édition du 1^{er} semestre 2023, nous vous proposons d'illustrer ces principaux objectifs à travers les actions menées par l'intercommunalité.

Je vous en souhaite une bonne lecture,

Bien fidèlement à vous.

Brigitte Béal

Présidente de la Communauté de communes



Un projet d'aménagement pour un développement durable du territoire

Le PLUi détermine la stratégie d'aménagement du territoire sur 10 à 15 ans. Suite à un état des lieux approfondi permettant d'identifier les besoins, l'intercommunalité travaille désormais sur le Projet d'Aménagement et de Développement Durables (PADD) qui définit les axes à suivre.

LES ÉTAPES-CLEFS DU PLUI



1. LE DIAGNOSTIC

Etat des lieux du territoire pour mieux cerner les enjeux à prendre en compte

phase terminée



2. LE PROJET D'AMÉNAGEMENT ET DE DÉVELOPPEMENT DURABLES (PADD)

La stratégie d'aménagement pour le territoire

en cours



3. LE RÈGLEMENT

La traduction du PADD pour définir comment construire sur le territoire

en cours

A ce jour, les élus se sont accordés sur les grandes orientations stratégiques du PADD. Les équipes travaillent désormais sur un zonage du territoire afin d'avoir une vision concrète des principes d'aménagement. L'objectif est de valider le PLUi pour 2024.

LES GRANDS AXES DU PROJET

Urbaniser les cœurs de villes et villages

Dans la continuité des règlements régionaux et nationaux, le PLUi tend à favoriser l'urbanisation au cœur des villes et villages. Le développement de l'habitat se recentre autour des équipements existants (écoles, gymnases, services publics, commerces...). Cette politique privilégie la rénovation et la réhabilitation de l'existant plutôt que de consommer de nouvelles terres et disperser l'habitat.

Cet axe répond aux objectifs de préservation des milieux naturels et de limitation des déplacements tout en encourageant les mobilités douces.

Concentration des zones d'activités économiques

Toujours dans une logique environnementale, le PLUi tend à favoriser l'implantation des entreprises dans les zones d'activités existantes. Par ailleurs, afin de ne pas consommer de nouvelles terres, un recensement de toutes les friches et des terrains délaissés a été effectué afin de déterminer s'il est possible de les dédier à l'implantation d'activités.

Le PLUi a aussi pour vocation de séparer nettement les zones d'habitation de celles réservées aux activités économiques afin de préserver un cadre de vie agréable.

Prioriser la dynamique agricole

Un des axes du PADD est de préserver le foncier agricole en l'isolant des zones urbaines ou artisanales. Il vise ainsi à éviter les nuisances et les risques liés aux activités agricoles.

L'objectif est de limiter l'urbanisation de nouvelles terres agricoles, l'agriculture étant la source d'activité économique principale du territoire.

Protéger les milieux naturels

Le projet d'aménagement du territoire a également pour objectif de préserver la biodiversité. Il s'agit notamment de garantir une continuité entre les différentes zones naturelles. Cela permet de favoriser le brassage génétique des espèces animales et végétales utile à l'équilibre des écosystèmes.

Ainsi le PLUi détermine les zones à protéger selon le rôle qu'elles jouent dans l'équilibre naturel du territoire (traversées bleues, couloirs de biodiversité, sites naturels spécifiques...).

Pour un cadre de vie agréable et naturel

Le PLUi a pour but de garantir un cadre de vie de qualité et à mettre en valeur la richesse patrimoniale et l'identité architecturale locales. Cela se traduit par l'intégration de la nature dans l'espace urbain et la préservation de la valeur paysagère du territoire.

L'objectif est de tendre vers un cadre de vie naturel, agréable à vivre et à parcourir.

SUIVRE L'AVANCEMENT DU PLUi

Consultez les documents
et les comptes-rendus

EN MAIRIE

**OU SUR LE SITE INTERNET DE LA
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES :**

<http://www.saonedoubsbresse.fr/>



DONNER SON AVIS, FAIRE DES PROPOSITIONS



DES REGISTRES SONT OUVERTS
et à votre disposition en mairie



UN FORMULAIRE DE CONTACT
est à votre disposition sur notre site Internet :
<http://www.saonedoubsbresse.fr/contact/>

Favoriser et organiser l'implantation des activités économiques

Pour un acteur économique, la situation géographique du territoire présente un net avantage. Entre Beaune, Chalon et Seurre, elle offre 3 accès routiers rapides aux lieux stratégiques régionaux, nationaux, voire internationaux.

DES ZONES D'ACTIVITÉS IMPLANTÉES AUTOUR DES PÔLES URBAINS DU TERRITOIRE



La zone Charbonneau à Ciel

De multiples secteurs d'activités représentés

Centre de tri postal, artisans du bâtiment, marbrerie, vente de véhicules et matériel agricole, office notarial, vente de pièces détachées, contrôle technique automobile, travaux publics, transport routier, réparation automobile...



La zone des Quarts à Saint-Martin-en-Bresse

2 grandes parcelles encore libres

Chaque zone d'activité possède une grande parcelle libre. Elles peuvent accueillir 1 ou plusieurs bâtiments.

Ces 2 zones sont aujourd'hui gérées par l'intercommunalité.

FAVORISER L'IMPLANTATION DES ACTIVITÉS EN ZONE

L'objectif est de répondre à la demande d'implantation d'activités tout en respectant les enjeux environnementaux et le cadre de vie des habitants.

C'est pourquoi, à travers le Plan Local d'Urbanisme Intercommunal, la Communauté de communes favorisera les solutions qui permettent aux acteurs économiques de s'implanter prioritairement au sein de ces 2 zones d'activités.

Cette orientation présente un double avantage :

Situées en milieu déjà urbanisé, les ZA proposent une implantation respectant les distances nécessaires avec les zones d'habitation tout en permettant de ne pas consommer de nouvelles terres naturelles.

La concentration des activités économiques sur des lieux stratégiques permet de limiter les déplacements et donc les émissions de carbone.

Événements et animations au programme cet été

L'Office de Tourisme anime la saison à travers des événements festifs, conviviaux, récréatifs, éducatifs ou culturels toujours en lien avec les atouts du territoire. La population locale est la première à en bénéficier.



LE MILLÉSIME AUTO

Dimanche 4 juin – place de l'Hôtel de Ville à Verdun-sur-le-Doubs

Rassemblement de véhicules anciens ou de collection en tous genres (voitures, motos, camions, tracteurs...)

Avis aux amateurs, venez nombreux partager votre passion !

A retrouver sur place

- Village de créateurs vintage
- Animations et orchestres
- Food trucks et buvette

Événement organisé en partenariat avec le Rotary Club Chalon Niepce



ROULE MA POULE

Dimanche 17 septembre

Départ au gymnase de Saint-Martin-en-Bresse

Un événement cyclo-touristique proposant des itinéraires à parcourir en famille ou entre amateurs.

Restauration et buvette à l'arrivée pour partager un moment convivial.



CONFLUENCE EN FÊTE

Dimanche 25 juin – Verdun-sur-le-Doubs

Un événement convivial, récréatif et éducatif autour de l'eau pour lancer l'été.

- ➔ Redécouvrez le territoire au fil de l'eau, en kayak ou en bateau.
- ➔ Replongez dans l'histoire à travers un concours de joutes sur des barques d'époque.

Au village de l'eau

- Animation pour découvrir la biodiversité autour de l'eau
- Initiation à la pêche
- Pôle restauration locale
cuisse de grenouilles, pôchouse, friture...
- Marché de producteurs locaux
- Stand aquaculture
- Surf mécanique
- Bateaux miniatures télécommandés.

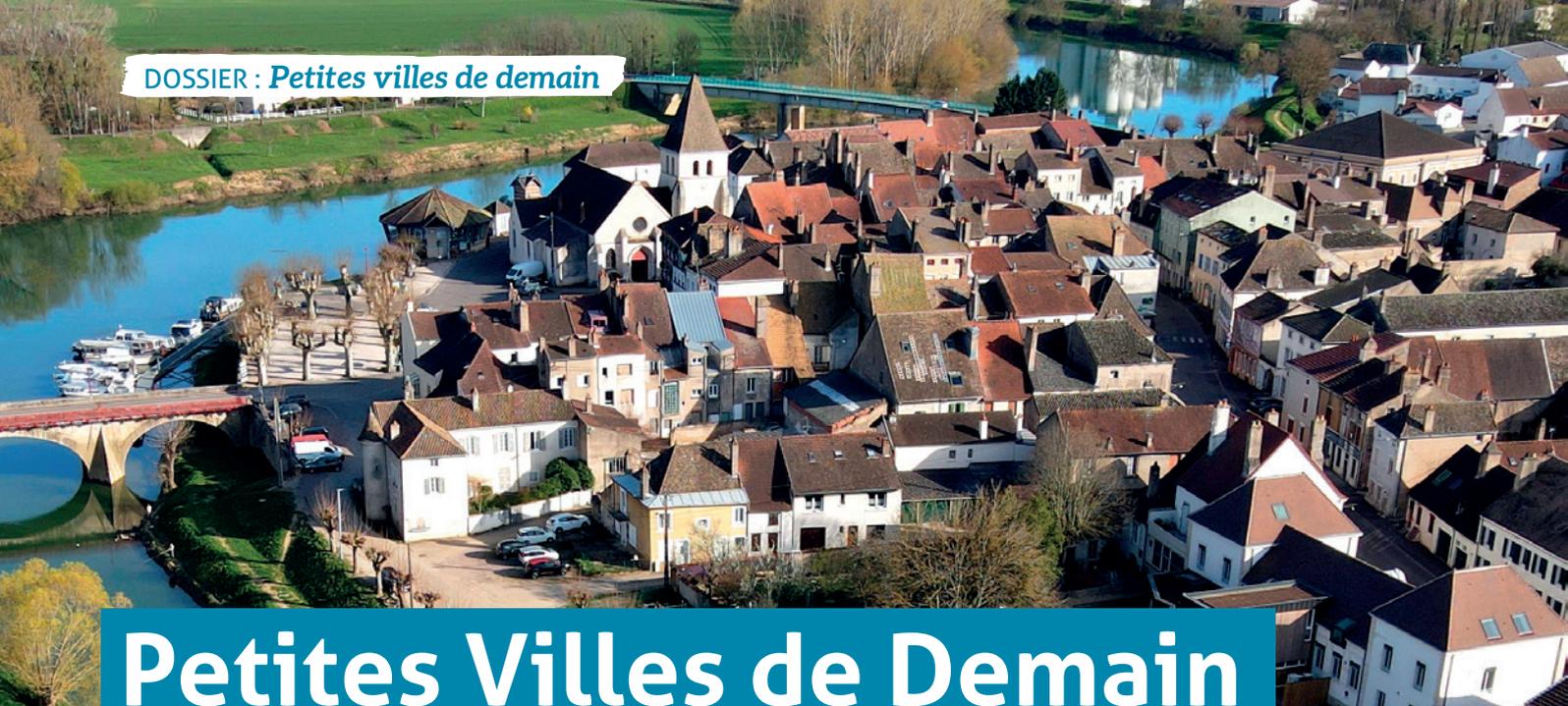


LES « INSTANTS DÉCOUVERTE »

Visites guidées du territoire

Tout au long de la saison, l'office de tourisme vous propose des visites et ateliers pour découvrir les singularités de notre territoire : un lieu, un producteur ou artisan, un site touristique, naturel ou patrimonial...

Participation gratuite. Renseignez-vous auprès de l'Office de Tourisme.



Petites Villes de Demain

un programme d'actions pour dynamiser le territoire

Petites villes de demain est un programme national qui vise à améliorer les conditions de vie des habitants et l'attractivité des petites communes et des territoires alentour. Il soutient les collectivités dans leurs dynamiques de revitalisation respectueuses de l'environnement.

Verdun-sur-le-Doubs est labellisée « Petite Ville de demain ». A ce titre, un programme commun s'applique à la ville et à l'intercommunalité. Les projets et enveloppes financières sont toutefois distincts pour chacune des collectivités.

LES GRANDS AXES DE REVITALISATION DU TERRITOIRE

Suite au diagnostic du territoire, la convention cadre « opération de revitalisation du territoire » a été approuvée par les élus communautaires le 21 février 2023. Elle détermine les orientations à prendre et acte le lancement du programme d'actions.



DÉVELOPPER L'ATTRACTIVITÉ DU TERRITOIRE EN ENCOURAGEANT LE TOURISME DURABLE

Favoriser le tourisme fluvial et fluvestre respectant les milieux naturels, notamment par le développement des équipements et des infrastructures nautiques d'accueil.

- ➔ Développer l'offre de tourisme pédestre, cyclable ou équestre ainsi que les services d'accueil de camping-cars.
- ➔ Valoriser et protéger le patrimoine architectural et les sites naturels

RÉDUIRE LA VULNÉRABILITÉ DES POPULATIONS FACE AU RISQUE INONDATION



DÉVELOPPER LES MOBILITÉS DOUCES POUR RÉDUIRE LES FLUX POLLUANTS

- ➔ Encourager les pratiques de covoiturage à l'échelle intercommunale
- ➔ Favoriser l'aménagement d'infrastructures permettant la pratique des mobilités douces et actives
- ➔ Faciliter les accès et les flux dans les zones commerçantes
- ➔ Développer les liaisons douces entre les communes

SOUTENIR ET ENCOURAGER LA TRANSITION ÉNERGÉTIQUE ET ÉCOLOGIQUE

- ➔ A travers la rénovation énergétique des bâtiments publics et privés
- ➔ En développant les sources d'énergie renouvelables

METTRE EN OEUVRE UN URBANISME DURABLE POUR UN CADRE DE VIE AGRÉABLE ET NATUREL

- ➔ Concourir à un aménagement qualitatif des espaces publics du territoire
- ➔ Améliorer la gestion du traitement des eaux, eaux pluviales et eaux usées

DÉVELOPPER ET CONFORTER L'OFFRE DE SERVICES ET D'ÉQUIPEMENTS

- ➔ Soutenir les projets de service à la population
- ➔ Améliorer l'offre des structures sportives et culturelles
- ➔ Renforcer le maillage de services et d'équipements publics de proximité
- ➔ Assurer la promotion des productions locales
- ➔ Renforcer l'attractivité économique et commerciale du territoire pour favoriser l'implantation de nouvelles activités



Exemples d'actions



IMPLANTATION DE L'ESPACE FRANCE SERVICES À SAINT-MARTIN-EN-BRESSE

pour favoriser le maillage des services publics sur le territoire

ACTION RÉALISÉE



LABELLISATION « ESPACE NATUREL SENSIBLE » DE L'ÎLE DU CHÂTEAU À VERDUN-SUR-LE-DOUBS

pour préserver la richesse de cet écosystème tout en l'inscrivant dans une stratégie de tourisme durable

ACTION RÉALISÉE



LA CRÉATION DE SENTIERS DE RANDONNÉES

pour un maillage entre les communes

ACTION EN COURS

Développer et coordonner les services « enfance jeunesse » du territoire

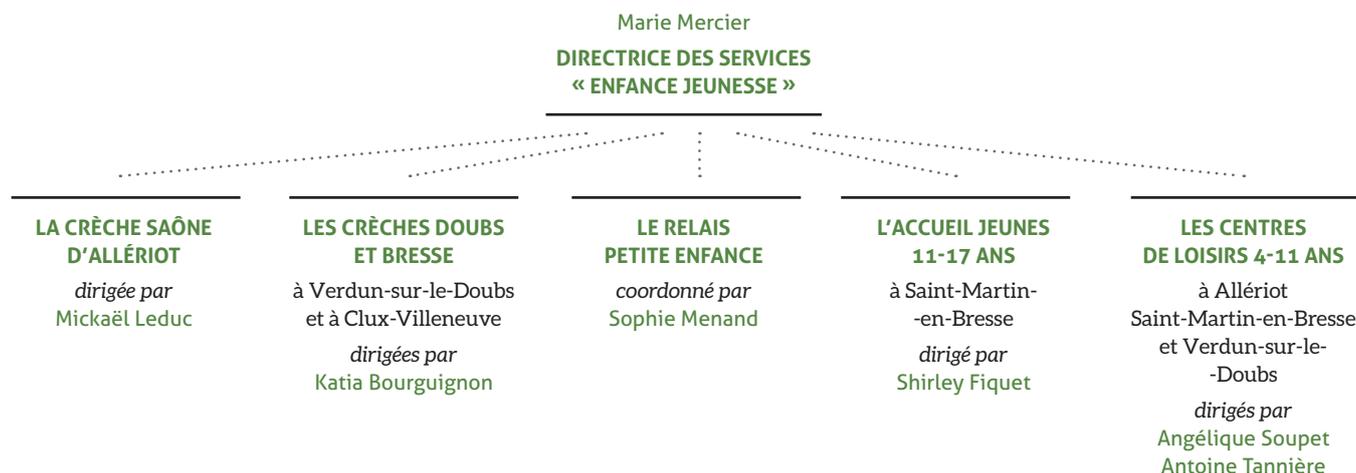


Dans le but de renforcer la transversalité et la complémentarité entre les services « enfance jeunesse » du territoire, un poste de directeur / coordinateur de l'ensemble des structures a été créé. Marie Mercier, jusqu'alors directrice des crèches, assure désormais cette fonction et gère ainsi la Convention territoriale globale avec la Caisse d'Allocations Familiales.

Sa nouvelle mission est à la fois :

- ➔ de développer et faire évoluer les services pour répondre au mieux aux besoins des familles en fonction des retours terrain et des moyens de l'intercommunalité.
- ➔ de fédérer les services pour créer les conditions d'accueil optimales permettant aux enfants du territoire de profiter des apports de l'ensemble des structures.
- ➔ d'accompagner et de soutenir les directions de chaque structure.

Organisation des services enfance jeunesse du territoire



A noter

Marie Mercier reste l'interlocutrice des familles pour les pré-inscriptions en crèche. Les familles sont ensuite orientées vers les directions de chaque structure pour la finalisation de leur dossier.

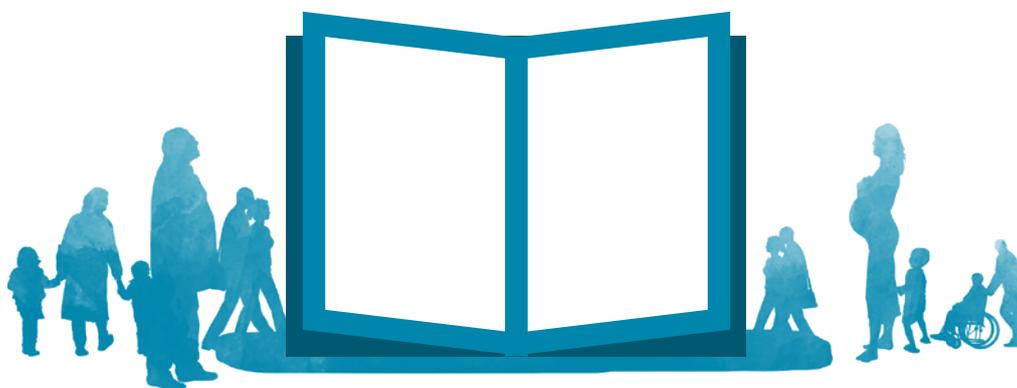


Favoriser l'insertion professionnelle des parents en recherche d'emploi

La crèche de Verdun-sur-le-Doubs est labellisée « A Vocation d'Insertion Professionnelle ».

Concrètement, une place est réservée aux enfants dont les parents sont au chômage afin de leur permettre de se consacrer à la recherche d'emploi.

L'accueil de ces enfants s'adapte à la situation de chaque parent et à son évolution pour lui permettre de participer à ses entretiens d'embauche ou de suivre une formation.

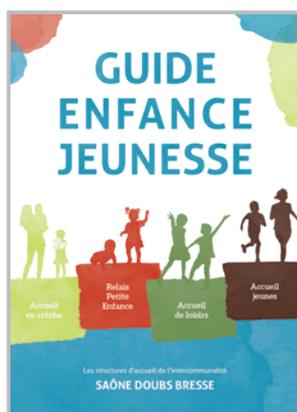


Accueil jeunes et centres de loisirs **OUVERTURE DES INSCRIPTIONS**

Nouvelle procédure
D'INSCRIPTION EN LIGNE

Renseignez-vous auprès de :

MARIE MERCIER : 03 85 99 80 22 - dej@saonedoubsbresse.fr



NOUVEAU GUIDE « ENFANCE / JEUNESSE »

*Retrouvez toutes les informations utiles
sur l'ensemble des services d'accueil du territoire*

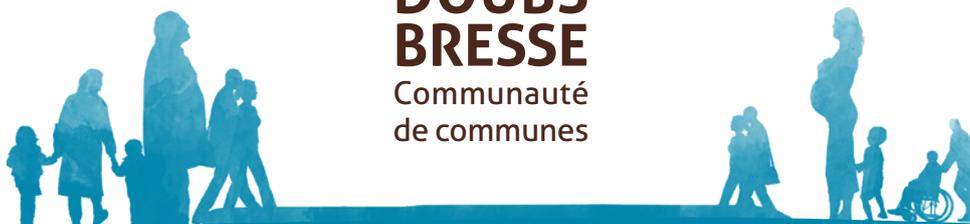
**Le guide sera disponible mi-juin en mairie,
dans les Espaces France Services et au Relais Petite Enfance.**

Consultez la version numérique en ligne sur le site internet
de la Communauté de communes
www.saonedoubsbresse.fr

Allériot
Bey
Les Bordes
Bragny sur Saône
Charnay lès Chalon
Ciel
Clux-Villeneuve
Damerey
Ecuelles
Guerfand
Longepierre
Mont lès Seurre
Montcoy
Navilly
Palleau
Pontoux
Saint Didier en Bresse
Saint Gervais en Vallière
Saint Martin en Bresse
Saint Martin en Gâtinois
Saint Maurice en Rivière
Saunières
Sermesse
Toutenant
Verdun sur le Doubs
Verjux
Villegaudin



**SAÔNE
DOUBS
BRESSE**
Communauté
de communes



tél. 03 85 99 15 12

24 Rue de Beaune – 71350 Verdun-sur-le-Doubs
contact@saonedoubsbresse.fr

www.saonedoubsbresse.fr